L'Existence de la Personne : Personnalité Juridique & Disparition

La Personnalité Juridique

Définition

La personnalité juridique est l'aptitude à être sujet de droit et à posséder des droits et obligations.

Les titulaires de la personnalité juridique

- **Personnes physiques : Tout individu dès sa naissance et jusqu'à son décès.**
- **Personnes morales : Groupements (entreprises, associations) reconnus juridiquement.**

Personnalité Juridique vs Capacité Juridique

Personnalité Juridique	Capacité Juridique
• Aptitude à être sujet de droit	• Faculté d'exercer ses droits (différente selon l'âge ou certaines situations)

Avoir la personnalité juridique ≠ Pouvoir exercer ses droits

- **Capacité juridique pleine : Majeurs capables.**
- **Capacité limitée : Mineurs non émancipés, majeurs sous tutelle/curatelle.**

L'Existence de la Personne : Personnalité Juridique & Disparition

Le Début de la Personnalité Juridique : La Naissance

Conditions pour acquérir la personnalité juridique

- **Naissance vivante : L'enfant doit être né vivant.**
- **Viabilité : L'enfant doit être apte à vivre durablement.**

Cas particuliers

Enfant mort-né	Pas de personnalité juridique, mais inscription possible via un acte d'enfant sans vie.
Embryon / Fœtus	Pas considéré comme une personne en droit français.

L'adage "Infans conceptus pro nato habetur"

Un enfant conçu est considéré comme né s'il en tire un avantage (ex : héritage, donation).

- **Applications légales :**
  - ***Art. 311 C.civ : Filiation dès la conception.***
  - ***Art. 725 C.civ : Droit à l'héritage.***
  - ***Art. 906 C.civ : Possibilité de donation/testament***

L'Existence de la Personne : Personnalité Juridique & Disparition

La Fin de la Personnalité Juridique : Absence et Disparition

L'Absence

L’absence est l’incertitude sur l’existence d’une personne.

Deux étapes juridiques

Présomption d’absence	Le juge constate l’absence sur preuves (témoignages, recherches officielles).
Déclaration d’absence	Prononcée après 10 ans (ou 20 ans sans jugement préalable).

Si la personne réapparaît : La déclaration d’absence est annulée et elle retrouve ses droits.

L'Existence de la Personne : Personnalité Juridique & Disparition

La Disparition

La disparition concerne une personne ayant disparu dans des circonstances dangereuses (catastrophe naturelle, accident) sans que son corps ne soit retrouvé.

Effets légaux

- **Une déclaration judiciaire de décès est prononcée (Art. 88-92 C.civ).**
- **Fin de la personnalité juridique et ouverture de la succession.**

Récapitulatif

- **Naissance vivante et viable = Acquisition de la personnalité juridique et des droits.**
- **Mort-né ou embryon = Aucune personnalité juridique**
- **Absence prolongée (10/20ans) = Déclaration d'absence , perte de droits**
- **Disparition dans un événement dangereux = Déclaration judiciaire de décès**